



CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

www.cemcap.fr

Président

Professeur Raphaël GAILLARD

Vice-présidents

Docteur Samuel BENAYOUN

Docteur Thierry BRICHE

Docteur Jean-Michel CATTIN

Docteur Christine ESTEVE

Secrétaire général

Docteur Hani-Jean TAWIL

Secrétaire générale adjointe

Docteur An CHUC

Trésorier

Docteur Thierry BRICHE

Trésorier adjoint

Docteur Marjorie CHEZE

Président d'Honneur

Docteur Patrice BODENAN

Vice-Président d'Honneur

Docteur Hervé BOISSIN

Conseil d'administration :

Docteur Richard AZIZA

Docteur Philippe BARIL

Docteur Pierre DE MARICOURT

Docteur Laurent DUGUE

Professeur Jean-Rémi FENOLLAND

Docteur Sonia GAUCHER

Docteur Jean-Marc LABORIE

Professeur Yann MIKAELOFF

Docteur Jean-Paul RWABIHAMA

Docteur Isabelle SEC

Administrateurs honoraires

Docteur Bernard ABOU

Professeur Jacques AZORIN

Professeur Catherine BUFFET

Docteur François CHEDRU

Docteur Michel DENIS

Docteur Michel GAYDA

Docteur Philippe HUBINOIS

Professeur Jacques MILLIEZ

Docteur Rémy-Jacques SALMON

Chargés de Mission auprès du Président

Docteur Michel BERNARD

Docteur Pierre DE MARICOURT

Flash WEB - N° 2 – 2^{ème} trimestre 2023 (trimestrielle)

Le mot du Président : Professeur Raphaël GAILLARD



Chères consœurs, chers confrères,

Vous étiez nombreux à la première session des 120 minutes de la CEMCAP, pour débattre de la responsabilité ordinale des experts médecins. Et au vu tant de ces débats que des échanges que nous avons pu avoir avec bon nombre d'entre vous, nous trouverons un moyen de renouveler cette réflexion, sous une forme ou sous une autre.

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date de notre colloque annuel, le samedi 23 septembre 2023, et nous organiserons d'ici là, en juin, une nouvelle session des 120 minutes de la CEMCAP.

Bien confraternellement,

Raphaël Gaillard

N° 2 : « Les 120 minutes de la CEMCAP ». Jeudi 22 juin 2023

« Le mensonge en expertise » sera animée par le Dr Michel BERNARD

Lieu : Amphithéâtre Deniker de 20h à 22h

Centre Hospitalier Sainte Anne

Réunion trimestrielle sous forme de questions-réponses pour animer des débats sur l'activité d'expertise. Ces réunions trimestrielles permettraient d'échanger sur des questions courantes de l'expertise.

Ce cycle serait gratuit pour les adhérents, 50 euros pour les non adhérents.

Inscription obligatoire auprès le secrétariat... et sur notre site www.cemcap.fr

Notre colloque aura lieu le samedi 23 septembre 2023 avec comme thème **'la tierce personne'**.

Inscrivez-vous sur notre site : www.cemcap.fr

Lieu : Amphithéâtre Deniker CH Sainte Anne du 9hrs à 13hrs.



CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

Pour modifier votre fiche d'expert sur le site [CEMCAP.fr](http://cemcap.fr),

vous devez impérativement télécharger votre photo (après votre spécialité, même si elle est présente en haut de la fiche) et noter votre année de naissance. Vous pourrez ensuite enregistrer les modifications.



La tierce personne

« Les 120 minutes de la CEMCAP »

Jeudi 16 mars 2023

« N°1 : La mise en cause ordinale du médecin expert »

A été animée par le Dr Sonia GAUCHER

**Lieu : Amphithéâtre Deniker de 20h à 22h
Centre Hospitalier Sainte Anne**



Ordre de jour :

- 1- Madame Marion FARGE, CD 75 : Le circuit des plaintes ordinaires, avec focus sur le circuit des plaintes à l'encontre des médecins experts judiciaires
- 2- Dr Bertrand GACHOT : le secret professionnel/médical en expertise judiciaire
- 3 - Maitre Anaïs FRANCAIS : revue de la jurisprudence
- 4- Cas pratiques et échanges avec la salle. (Thierry BRICHE a fait une proposition de 2 cas cliniques)



Pour plus des détails, cliquez sur www.cemcap.fr



Bonjour,

Je vous joins un résumé de la réunion du 16 mars qui sera sur le site cemcap.fr, réservé aux adhérents. Un lien vers les pdf des orateurs est mis en place. <https://www.cemcap.fr/mise-en-cause-ordinale-du-medecin-expert/>

Amitiés
Docteur Christine ESTEVE

Objets les plus fréquents et statistiques

- Rédaction et délivrance de certificats médicaux
- Publicité
- Tact et mesure
- Atteinte à la moralité
- Actes et résultats de chirurgie et de médecine esthétique
- Refus de soins

Nombre de plaintes enregistrées au CDOM 75 :

2020 : 128 plaintes reçues
2021 : 434 plaintes reçues
2022 : 929 (dont 236 en décembre concernant un même praticien)





CEMCAP

COMPAGNIE DES EXPERTS MÉDECINS PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS



Trouvez un expert dans notre annuaire

Utilisez notre annuaire afin de trouver l'expert correspondant à vos besoins.

<https://www.cemcap.fr/membres/>



Tous nos documents téléchargeables

Parcourez les documents téléchargeables mis à votre disposition gratuitement

<https://www.cemcap.fr/telechargements/>

La cotisation de 2023

Cotisation avant le 30 juin : 115 euros

Cotisation après le 30 juin : 125 euros

Cotisation après le 30 septembre : 145 euros

Cotisation pour les nouveaux experts : 100 euros

Cotisation pour les membres honoraires : 50 euros

Colloque de septembre : 95 euros pour les membres, 155 euros pour les non membres

Il vous suffit de procéder à un virement de la somme vers le compte :

CEMCAP, FR7630004005740002716986373

Ou par carte bancaire sur notre site www.cemcap.fr

N'oubliez pas de mentionner sur votre ordre de virement : **cemcap cotisation 2023**.

Également, pouvez-vous mettre votre photo sur notre site :

<https://www.cemcap.fr/>

Ceci nous permettra de vous adresser **vosre carte** d'expert de CEMCAP dès que la cotisation est réglée.



Vous recevrez l'attestation 2023.

Analyse « in concreto des besoins en tierce personne

Cliquez ici :

Cour de cassation, Chambre civile 2, 15 décembre 2022, 21-16712



<https://www.cemcap.fr/analyse-in-concreto-des-besoins-en-tierce-personne/>

Les besoins en tierce personne doivent être analysés « *in concreto* » tant par les experts que par les magistrats en fonction du mode de vie antérieur et des séquelles.

La Cour d'appel de Chambéry, dans un arrêt rendu le 25 février 2021, a limité l'indemnisation du poste de préjudice d'assistance tierce personne s'agissant d'une victime d'un accident de circulation, puisque même si elle a relevé que :

« Mme [U] [O] souffre de raideurs articulaires et de douleurs qui contre-indiquent les positions accroupies et le port de charges lourdes et limitent, outre son périmètre de marche, le temps durant lequel elle peut tenir la position debout »...

 Doctrinet.fr

<https://www.doctrinet.fr/>

La 1^{ère} plateforme d'intelligence juridique.

- Décisions de justice depuis 1808.
- Rendre le droit accessible et compréhensible
- Doctrinet est un moteur de recherche juridique qui centralise l'information juridique. La solution organise l'information juridique afin de la rendre accessible et intelligible pour les professionnels du droit et pour les justiciables (création le 10 juin 2016).

